



ENGAGEMENT - COURS DE FRANÇAIS

Cours de français langue étrangère - 1 an renouvelable par
conduction tacite à la date de signature du contrat

Enseignante : Edwige LESVENAN, numéro de SIRET : 839 436 961 00016, XXXXXXXXXXXX,
XXXXXXXXXXXX.

Téléphone : XXXXXXXXXXXX - contact@edwige-lesvenan.com - <https://edwige-lesvenan.com>

ENGAGEMENTS DE L'ENSEIGNANTE :

- Je m'engage à proposer des **cours de FLE/FLS/FLI/FLP** et tout autre français qui ne dépend pas du français langue maternelle (FLM).
- Je m'engage à laisser à disposition de l'étudiant **un espace en ligne** pour y déposer les notes des cours, les devoirs et autres documents utiles pour le fonctionnement du cours.
- Je m'engage à proposer un **nouveau créneau en cas d'un cours annulé** par l'élève quand le préavis est minimum de 48 heures avant le début du cours.
- Je m'engage à **reporter les cours annulés à cause d'un jour férié**.
- Je m'engage à **indiquer les congés annuels** sur l'espace en ligne de l'étudiant.

ENGAGEMENTS DE L'ÉTUDIANT :

- Je suis conscient(e) que le **cours ne sera pas reporté si j'annule moins de 48h avant le début** du cours.
- Je suis conscient(e) que **je prends en charge les congés** de l'Enseignante (10 semaines par an*), la facture mensuelle reste identique et ces cours ne sont pas reportés.
- Je suis conscient(e) que le cours commence à une heure définie et se termine à une heure définie. **En cas de retard** à un cours, **le temps ne sera pas rattrapé**.
- Si je souhaite arrêter les cours, je m'engage à annoncer à l'Enseignante **un mois avant l'arrêt souhaité**.

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Les factures sont **éditées automatiquement en début de mois**. Chaque facture comporte l'ensemble des indications légales en vigueur.

Le paiement des cours a lieu au maximum 15 jours après la réception de la facture.

Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou par carte bancaire en ligne.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉTUDIANT :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone (si WhatsApp) : _____

Adresse mail : _____

Je m'engage à respecter le contrat ci-présent.

L'enseignante :

L'étudiant :

Date du début de contrat (selon la 1ère heure du cours), à compléter par l'Enseignante :



RECAPITULATIF DU NOMBRE DE COURS :

Nombre de cours : 42 cours / année civile

Congés (donc pas de cours selon ces dates) :

2025	2026
Du 1 janvier au 5 janvier	Du 1 janvier au 4 janvier
du lundi 10 février au dimanche 23 février	Du lundi 16 février au dimanche 1 mars
du lundi 6 avril au mardi 22 avril	Du lundi 13 avril au dimanche 26 avril
du lundi 4 août au dimanche 17 août	Du lundi 3 août au dimanche 16 août
du lundi 20 octobre au dimanche 2 novembre	À déterminer selon le calendrier scolaire 2026-2027
du lundi 22 décembre au 31 décembre	À déterminer selon le calendrier scolaire 2026-2027

RECAPITULATIF DES TARIFS :

1h / cours = 135 euros / mois

(= 38,5€/cours)

45 min / cours = 105 euros / mois

(= 30€/cours)

Confidentialité et litiges

Les données personnelles fournies par chacune des Parties sont protégées par les lois et règlements applicables aux données personnelles, et en particulier le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), qui sera utilisée pour l'exécution du Contrat.

Chaque Partie s'engage, dans l'hypothèse où elle obtiendrait ou aurait connaissance de données/documents personnels appartenant à l'autre Partie, à les traiter conformément aux lois et règlements applicables aux données personnelles.

En cas de litige entre l'Étudiant et l'Enseignante, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (l'Étudiant adressera une réclamation écrite auprès du professionnel).

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir :

La Société Médiation Professionnelle
www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

